

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210930-135-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

N° 135/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 23 septembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 7 octobre 2021

Objet de la délibération :

Décision Modificative n°2 –
Budget Principal

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	9
- Votants	81

Résultat du vote	
- Pour :	81
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le trente septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Gilles ARNOULD à Sarah FAIVRE, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Catherine FESSELIER à Gérard COULET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Boris PIERRET à Vanessa DORDOR, Colette GROLEAU à Isabelle GUILLAME, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à Jean-Claude GRENIER

Procuration

Philippe BOUQUET par Daniel ROY, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFRASNE, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT, Patrick TELES par Gilles DAVID, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX

Suppléé(e)s

Alexandre COULET, Michel DEBRAY, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Rémy STADELMANN, Jean-Michel LIEVREMONT, Françoise GOUBET

Excusé(e)

Absent(e)s

Joël BOLE, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant qu'il y a lieu de proposer une décision modificative n°2 au budget général pour 4 objets :

- Prévoir les crédits de recettes d'investissement pour solder l'opération de vente du bâtiment AROMACOMTOIS = + 26 850 € ;
- Réajuster les crédits de remboursement des activités encadrées 2020-2021 à Nautiloue car un nombre plus important d'abonnés que prévu a sollicité le remboursement = + 13 000 € au compte 673 à partir du compte 617 « études et recherches » en raison du décalage du commencement des études sur la taillanderie et les tuileries de Malbrans et du compte « formation » 6184 ;
- Transférer une partie des crédits prévus pour le Castel initialement en fonctionnement (6226= 10 000 € + 617 = 6 150 €) en investissement (2317) pour financer l'opération d'aménagement du parking ;
- Augmenter les crédits d'investissement insuffisants pour l'achat de mobilier et d'informatique des EFS (compte 2184= + 10 000 €) en ponctionnant sur la subvention prévue pour le CIAS (657 362) ;

Considérant que ces transferts ont des conséquences sur le virement de la section de fonctionnement en investissement (023 → 021),

25025 Code INSEE	C.C. LOUE LISON Budget Communauté LOUE LISON 00100	DM n°2 2021
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
REAJUSTEMENT CREDITS NAUILLOUE CASTEL EFS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-617-020 : Etudes et recherches	16 150.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-020 : Versements à des organismes de formation	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226-020 : Honoraires	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	29 150.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	26 150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	26 150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657362-020 : CCAS	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-413 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	39 150.00 €	39 150.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 150.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 150.00 €
R-024-020 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 850.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 850.00 €
D-2184-020 : Mobilier	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2317-020 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0.00 €	43 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	43 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	53 000.00 €	0.00 €	53 000.00 €
Total Général		53 000.00 €		53 000.00 €

Le conseil communautaire à l'unanimité valide la deuxième décision modificative du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 30.09.2021

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président

